

Ecrit par le 19 novembre 2025

(Vidéo) Vaucluse, Pollution de l'air à l'ozone ce lundi 11 août



Les températures très élevées sont propices à la formation de l'ozone dans le département de Vaucluse. La qualité de l'air est mauvaise sur l'ensemble de la région. Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air à l'ozone, le <u>préfet</u> de la zone de défense Sud, a déclenché la procédure d'alerte de niveau 2.

En complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation et des dispositions du niveau 1 d'alerte, le préfet de Vaucluse a décidé : Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 2 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE ; Réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourir à des mesures compensatoires comme l'arrosage... Modification du format des épreuves de sports mécaniques (terre, mer, air) en réduisant les temps d'entraînement et d'essais ; Report des travaux du sol ; Report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac ; Recours à des enfouissements rapides des effluents. En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse

Ecrit par le 19 novembre 2025

spécifique sera dans ce cas diffusé. La procédure d'alerte est assortie des recommandations sanitaires et de comportement

Pour protéger votre santé

Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ; En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin ; Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

Pour aider à améliorer la qualité de l'air

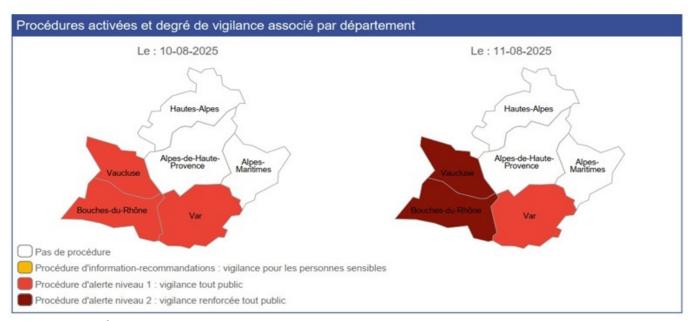
Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ; Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ; Différez, si vous le pouvez, vos déplacements.

Pour toute information complémentaire sur l'évolution du pic de pollution <u>ici</u>; Les recommandations sanitaires et comportementales <u>ici</u>.

Source Préfecture de Vaucluse

Qu'est-ce que la pollution ozone ?

L'ozone est un polluant produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions entre les oxydes d'azote et les composés organiques volatils, émis notamment par les activités humaines. L'ozone a des effets nocifs sur la santé humaine et la végétation.



Copyright Préfecture de Vaucluse